



Gouvernement of Canada **MESURES VISANT** À SAUVEGARDER L'ENVIRONNEMENT AU CANADA

Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger notre riche patrimoine naturel. Dans un éventail de domaines, allant de changements climatiques à la qualité de l'air, en passant par la conservation de notre eau et la protection de la population canadienne contre les produits chimiques nocifs, nous produisons des résultats pour la population canadienne.

Mesures de protection des terres, des espèces sauvages et de l'eau

Le bilan des réalisations du gouvernement est remarquable en matière de conservation et de biodiversité. Des mesures en cours dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles et la collaboration étroite entre Environnement Canada et Conservation de la nature Canada ont permis de protéger de 369 000 hectares de terres privées, y compris 160 espèces en péril qui y trouvent leur habitat.

En 2013, le gouvernement du Canada est résolu à présenter un nouveau Plan de conservation national (PCN). Le PCN vise à harmoniser et à renforcer les efforts de conservation partout au Canada, y compris les territoires exploités (p. ex., des terres agricoles, des sites d'extraction de ressource et des forêts). L'apport des partenaires et des intervenants clés a contribué à élaborer l'ébauche du PCN.

Depuis 2006, le gouvernement du Canada a ajouté 4,9 millions d'hectares de terres au réseau d'aires protégées fédérales de Parcs Canada, ce qui est comparable à la taille du Costa Rica. Parmi ces ajouts figurent l'expansion de la réserve de parc national

du Canada Nahanni, soit l'un des premiers sites du patrimoine mondial, la création de la réserve du parc national Nàáts'ihch'oh pour protéger les eaux en amont de la rivière Nahanni Sud et la protection de l'île de Sable en Nouvelle-Écosse ainsi que ses chevaux et ses complexes de dunes de sable emblématiques dans une réserve de parc national. Le gouvernement a également pris des mesures qui pourraient permettre de protéger jusqu'à 11 220 600 hectares supplémentaires de terres, soit environ le tiers de la superficie de la Pologne, ce qui se traduira par une augmentation globale de plus de 58 % de la superficie totale des terres et des eaux sous l'intendance de Parcs Canada. Cette protection comprend le retranchement de terres requises aux Territoires du Nord-Ouest en vue de la Réserve du parc national Thaidene Nene proposée et le lancement des négociations pour l'établissement d'un parc national sur l'île Bathurst au Nunavut et d'une réserve de parc national dans les montagnes Mealy du Labrador. Le gouvernement a également investi 143,7 millions de dollars sur dix ans et de 7,6 millions continus pour créer le premier parc urbain national au Canada dans la vallée de la Rouge à Toronto.

Par la publication de la version définitive du programme de rétablissement du caribou des bois de la population boréale en 2012, le gouvernement vise à assurer des populations locales autosuffisantes dans toutes les aires de répartition de cette espèce à l'échelle du Canada. Nous avons également émis une ordonnance de protection d'urgence en décembre 2013 pour protéger le Tétrás des armoises, une espèce dont la population a considérablement diminué au Canada. Ce décret



aidera à éviter la disparition du Tétrás des armoises du Canada et permettra de stabiliser les populations et de réduire les menaces imminentes qui pèsent sur l'espèce. De plus, nous investissons 50 millions de dollars sur deux ans pour protéger des espèces sauvages en péril, comme il a été annoncé dans le Plan d'action économique de 2012.

Le gouvernement du Canada prend des mesures supplémentaires pour avoir à sa disposition un système de calibre mondial sur la sécurité des navires-citernes pour le transport en toute sécurité du pétrole et du gaz naturel liquéfié sur les voies navigables du Canada avant que de nouvelles installations majeures d'exportation de produits énergétiques ne deviennent opérationnelles. Les nouvelles mesures renforceront le système actuel du Canada, dont l'augmentation des inspections des navires-citernes, les aides à la navigation nouvelles ou modifiées et l'établissement d'un système de commandement en cas d'incident de la Garde côtière canadienne, qui permettra d'intervenir de façon plus efficace en cas d'accident et d'intégrer ses opérations avec les partenaires principaux. Le gouvernement a également présenté la Loi visant la protection des mers et ciel canadiens et a mis sur pied un comité d'experts chargé d'évaluer le système de sécurité des navires-citernes existants au Canada et de proposer des mesures pour le renforcer.

Mesures de sauvegarde des ressources en eau

Le gouvernement affiche un bon bilan en matière de mesures de sauvegarde des ressources en eau du Canada. Notre collaboration avec les États-Unis a permis d'améliorer et de renouveler l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs en 2012, avec l'ajout de nouvelles dispositions traitant notamment des espèces aquatiques envahissantes, de la conservation de l'habitat et des effets des changements climatiques. Nous investissons dans le rétablissement de la santé écologique du lac Simcoe et de la partie sud-est de la baie Georgienne. En outre, dans le cadre du projet d'assainissement du récif Randle, nous assainissons les sédiments contaminés dans le port de Hamilton. De plus, l'Initiative sur les éléments nutritifs des Grands Lacs était axée sur le traitement des problèmes complexes liés à la récurrence des algues toxiques et nuisibles et à la qualité des eaux côtières. Nous avons également lancé la deuxième phase de l'Initiative du bassin du lac

Winnipeg conçue pour appuyer le nettoyage et la durabilité à long terme de cette région et avons renouvelé le Plan d'action Saint-Laurent, qui porte sur l'amélioration de la qualité de l'eau, la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable.

Mesures contre la pollution de l'air

Au cours des deux dernières décennies, la qualité de l'air s'est améliorée de façon continue au Canada, grâce à une réduction d'environ 90 % des émissions de polluants tels que le mercure et le cadmium. La mise en œuvre de divers programmes et de diverses politiques a d'ailleurs contribué à ces améliorations de la qualité de l'air. Pendant cette période, le lancement progressif de véhicules, de moteurs et de carburants moins polluants en vue de respecter les exigences réglementaires du gouvernement fédéral a donné lieu à d'importantes réductions de divers polluants atmosphériques contribuant au smog issus de sources mobiles.

Élaboré en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie et les organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la santé et de l'environnement, le nouveau système de gestion de la qualité de l'air du Canada permet une approche uniforme à l'échelle du pays qui procurera les bienfaits d'une meilleure qualité de l'air à l'ensemble de la population canadienne. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau système, nous avons publié de nouvelles normes sur la qualité de l'air extérieur. En outre, nous élaborons des mesures pour la mise en place d'exigences relatives aux émissions industrielles afin de réduire les émissions de polluants atmosphériques issues de sources industrielles importantes, ce qui nous aidera à nous conformer aux normes sur la qualité de l'air.

Le flux transfrontalier de polluants atmosphériques constitue une autre grande source de pollution au Canada. Grâce à l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, les émissions de polluants atmosphériques ont été réduites de façon considérable des deux côtés de la frontière canado-étatsunienne. À l'échelle internationale, le Canada a signé un nouveau traité international juridiquement contraignant qui établit un cadre rigoureux sur la réduction des émissions atmosphériques mondiales de mercure.



Renforcement des mesures de protection de l'environnement

Par l'intermédiaire de la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, nous haussons la certitude au sein de l'industrie et resserrons les sanctions afin d'assurer l'observation de cette loi. Il sera ainsi possible d'exploiter nos ressources naturelles de façon responsable et opportune.

Notre plan de gestion des produits chimiques très efficace témoigne de notre engagement à être un organisme de réglementation de calibre mondial. Il a en outre été reconnu à l'échelle internationale, notamment par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

La *Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales*, une fois pleinement mise en œuvre, renforcera les lois environnementales existantes en établissant des amendes minimales, en augmentant les amendes maximales et en dirigeant les amendes vers le Fonds pour dommages à l'environnement qui appuie les projets de restauration. La Loi instaure également un régime d'amendes qui reflétera de façon plus précise la gravité des infractions environnementales.

Le Canada renforce aussi ses mesures de protection de l'environnement des façons suivantes :

- Tous les ans, il augmente de 50 % le nombre d'inspections des oléoducs et des gazoducs par l'Office national de l'énergie afin d'améliorer la sécurité de ces pipelines dans l'ensemble du Canada;
- Il double le nombre de vérifications approfondies des oléoducs et des gazoducs afin de déceler les problèmes de sécurité potentiels avant qu'ils ne surviennent;
- Il formule de nouveaux énoncés de décision d'évaluation environnementale exécutoires qui assurent la conformité des projets d'exploitation des ressources et d'autres projets économiques aux mesures d'atténuation exigées aux fins de la protection de l'environnement;
- Il instaure de nouvelles sanctions administratives pécuniaires en cas d'infraction à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* afin de veiller à l'observation de ces lois. Les entreprises qui

contreviennent à la législation canadienne en matière d'environnement s'exposent désormais à de nouvelles sanctions pécuniaires;

- Le gouvernement du Canada procède à un examen des déclarations de l'industrie dans le contexte de l'Inventaire national des rejets de polluants.

Progrès réalisés sur le changement climatique

Le gouvernement s'est engagé à s'attaquer aux défis mondiaux que représentent les changements climatiques. Il a d'ailleurs respecté cet engagement en prenant des mesures concrètes. Notre règlement sur les gaz à effet de serre mènera à une réduction considérable des émissions des voitures et des camions légers. Grâce à ce nouveau règlement, les véhicules à passagers et les camions légers de l'année modèle 2025 émettront près de la moitié des émissions de ceux de l'année modèle 2008.

Le règlement visant les véhicules lourds du Canada établit des normes strictes visant les véhicules lourds des années modèles 2014 à 2018 tels que les grosses camionnettes, les semi remorques, les camions à ordures et les autobus. Grâce à ce règlement, les émissions de gaz à effet de serre des véhicules lourds de l'année modèle 2018 seront réduites de près de 23 %.

Le Canada a également mis en place un règlement qui entraînera une réduction considérable des émissions provenant de la production d'électricité au charbon. Le Canada est d'ailleurs le premier grand utilisateur de charbon à interdire la construction de groupes traditionnels de production d'électricité à partir du charbon. Au cours des 21 premières années, notre nouveau règlement devrait permettre une réduction cumulative d'environ 214 mégatonnes d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui équivaut au retrait de 2,6 millions de véhicules de la circulation par année au cours de cette même période.

Grâce aux mesures collectives prises par les gouvernements, les consommateurs et les entreprises du Canada depuis 2005, les émissions de gaz à effet de serre ont déjà grandement diminué. Selon les projections, les émissions de gaz à effet de serre au Canada devraient être réduites de 128 mégatonnes (Mt) en 2020 comparativement à un scénario selon

lequel les gouvernements, les consommateurs et les entreprises n'auraient adopté aucune mesure pour réduire les émissions depuis 2005. De plus, l'intensité des émissions (émissions par dollar du PIB) a démontré une réduction moyenne annuelle depuis 1990, soit une tendance qui devrait se poursuivre jusqu'en 2020. Les émissions par habitant (en tonnes par habitant) ont également diminué considérablement depuis 2005 et devraient diminuer davantage d'ici 2020.

Outre les mesures déjà prises, le Canada continue à collaborer avec les provinces en vue de réduire les émissions provenant du secteur du pétrole et du gaz, tout en s'assurant que les entreprises canadiennes demeurent concurrentielles.

Sur le plan international, le Canada participe activement aux négociations en vue d'aboutir à un nouvel accord international unique sur les changements climatiques qui comprend des engagements significatifs de la part de tous les grands émetteurs. Le Canada a entièrement respecté son engagement en matière de financement accéléré, qui s'est traduit par un apport de 1,2 milliard de dollars de 2010 à 2013, soit la plus importante contribution réalisée à ce jour par le Canada au financement international de la lutte contre les changements climatiques. Ce financement soutient maintenant la réalisation d'un ensemble de projets de lutte contre les changements climatiques dans plus de 60 pays en développement. Dans le cadre de sa présidence au Conseil de l'Arctique, le Canada fait évoluer l'élaboration d'une nouvelle entente sur le carbone noir et le méthane pour régler le problème environnemental pressant dans l'Arctique. De plus, le Canada est fier d'être un partenaire principal de la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants de courte durée de vie ayant un effet sur le climat, des polluants atmosphériques dangereux qui contribuent fortement au réchauffement de la planète.

Le gouvernement du Canada a renouvelé et a élargi ses efforts qu'il centre sur l'adaptation en investissant 148,8 millions sur cinq années dans dix programmes d'adaptation et en adoptant le Cadre stratégique fédéral sur l'adaptation (2011) afin d'aider à mettre à l'avant plan les questions liées aux changements climatiques au moment des processus décisionnels.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter les sites Web suivants :

Site Web : www.ec.gc.ca

Twitter : twitter.com/environnementca

Facebook : www.facebook.com/environnementcan